

L'entretien du linge personnel, ainsi que son marquage, est assuré par l'établissement. La prestation «*marquage du linge*» est obligatoire pour assurer le suivi des articles et est facturé (*voir contrat de séjour*).

Certains articles fragiles (*laine, soie, cachemire, thermolactyl®...*) risquent de subir des dommages dont nous ne pourrions être tenus responsables.

Il est donc préférable de choisir des vêtements faciles d'entretien et ayant une résistance aux lavages fréquents pour plus de longévité.

Le linge sale est enlevé chaque jour et remis propre dans les chambres dans les meilleurs délais.

Le linge personnel et les produits de toilette doivent être renouvelés autant et aussi souvent que nécessaire par le résidant ou ses proches. Toutes demandes de renouvellement faites par le personnel devront être honorées. Toute nouvelle pièce de linge doit être signalée à l'hôtesse et/ou l'équipe soignante (soir et week-end) pour l'étiquetage.

La résidence fournit le linge de toilette et le linge de lit.

Pôle de Gériatrie - Communication - Juin 2019 - Modèle n°322 - Crédits photos : Pixabay



CONSTITUTION & ENTRETIEN DU TROUSSEAU

POUR TOUTES QUESTIONS, N'HÉSITÉZ-PAS À CONTACTER LES RESPONSABLES HÔTELIÈRES DES RÉSIDENCES :

Résidence Mahaut de Guisnes
accueil ☎ 03 20 69 47 00

Résidence Isabeau du Bosquel
accueil ☎ 03 20 23 43 00

Résidence Les Fougères
accueil ☎ 03 20 28 97 00

Résidence Les Maisonnées
accueil ☎ 03 20 69 47 50

Lors de votre entrée, il est utile de constituer un trousseau qui sera à renouveler en fonction de l'usure des éléments qui le composent, de vos habitudes, des saisons et de l'évolution de votre état de santé.

En effet, afin de préserver l'estime de soi, il est important que chaque personne puisse porter ses propres vêtements. Vous trouverez donc, ci-après, une liste indicative des vêtements et accessoires que nous vous conseillons d'emporter.

Nous vous souhaitons une bonne installation.

La Direction du Pôle de Gériatrie.

